

A-DASEN
Tél : 05 36 25 73 31
Mél : ienia.ia82@ac-toulouse.fr

Montauban, le 16 mai 2025

Le directeur académique des services de
l'Éducation Nationale

Directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames, messieurs les directeurs (trices)
d'école

S/c de mesdames, messieurs les inspecteurs
(trices) en charge d'une circonscription

NOTE EVALUATION ECOLE

Pour la cinquième année consécutive, des écoles de Tarn et Garonne sont engagées dans une démarche d'évaluation. Il s'agit avant tout de faire de cette évaluation d'école un outil à votre service, pour rendre le travail d'analyse le plus pertinent et le plus éclairé possible. Les équipes d'évaluateurs externes permettront aux écoles de bénéficier d'un regard extérieur et totalement neutre par rapport au contexte de travail du territoire.

Cette note départementale a pour objet de vous donner tous les points de repères du déploiement de ces évaluations. Vous pouvez compter sur tout notre soutien tout au long de ce travail, conduit au service de l'amélioration du service d'éducation qui nous incombe.

Je vous remercie pour votre engagement et votre professionnalisme à la hauteur des enjeux de notre mission auprès des élèves.

1. Cadre réglementaire

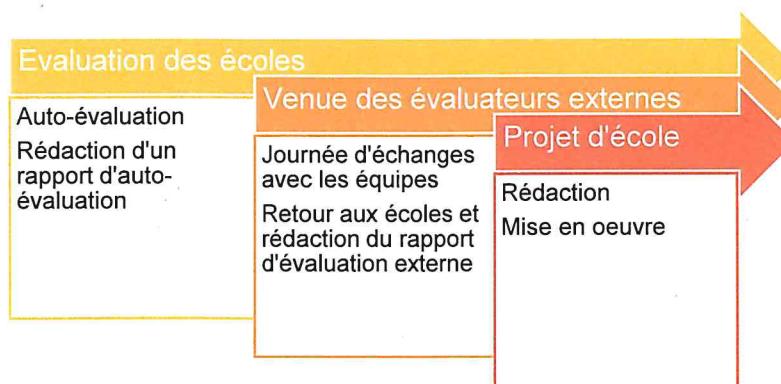
La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui crée le Conseil d'évaluation de l'École, lui confie notamment la mission suivante : « Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'écoles et définit les modalités de leur publicité ».

Le Conseil a validé dans sa séance du 25 janvier 2022 le présent cadre d'évaluation des écoles du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Vous trouverez l'intégralité des textes parus sur le site education.gouv à partir de ce lien : [Ici](#)

2. Déroulement de l'évaluation

Le cadre d'évaluation des écoles comprend trois grandes étapes successives, pouvant elles-mêmes se décomposer en sous étapes :



• L'auto-évaluation

Le guide d'auto-évaluation des écoles publié en janvier 2022 par le Conseil d'évaluation de l'Ecole pose les grands enjeux de la phase d'auto-évaluation.

« L'auto-évaluation est essentielle à la démarche globale et fonde l'évaluation de l'école. Elle lui permet, compte tenu de son contexte, de sa singularité, des marges de manœuvre dont elle dispose et des choix qu'elle a opérés, de s'interroger sur la qualité des apprentissages des élèves, de l'éducation dispensée, de leurs acquisitions, de leur suivi et de leur vie dans l'école, d'élaborer un diagnostic partagé et de se proposer des pistes de développement. [...] »

Dans un premier temps, l'analyse du contexte externe et interne de l'école permet de caractériser son environnement social, économique, technologique et territorial et de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

Dans un second temps et de manière à analyser l'école dans sa globalité, le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;

- le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial. »

Dans la cadre du fonctionnement en groupement d'écoles, un travail de synthèse des analyses croisées sur chaque école devra conduire à la **rédaction d'un rapport d'auto-évaluation commun** au regroupement d'écoles.

- **La venue des évaluateurs externes**

Les personnels **des équipes d'évaluateurs externes** ont tous bénéficié d'une formation sur la conduite des évaluations d'écoles. Ils ne pourront pas être des professionnels de la circonscription ou du secteur.

La venue des évaluateurs externes se déroulera sur une journée et demie banalisée afin de permettre les échanges les plus constructifs. Celle-ci doit être organisée au regard des enjeux dégagés lors de la phase d'auto-évaluation.

- **Le rapport d'évaluation**

La visite d'évaluation externe est suivie de l'envoi aux directeurs d'école d'un pré-rapport synthétique qui peut utilement prendre la forme d'un diaporama en soulignant les points forts et ceux sur lesquels il conviendra de progresser. Ce pré-rapport a vocation à produire des recommandations sur la base des axes de progrès, du plan d'actions et des besoins de formation exprimés dans le cadre de l'auto-évaluation.

Cette communication vise à préparer la restitution et les échanges sur site, qui se déroulent avec les parties prenantes de l'évaluation ; en particulier, les membres du conseil d'école y sont invités. Ces échanges sont organisés et animés en concertation avec les directeurs des écoles et les évaluateurs externes, sur la base du diaporama constituant le pré-rapport. La restitution et les échanges doivent viser la compréhension des enjeux par tous les participants.

Le rapport final pourra être amendé pour tenir compte de ces échanges.

- **Le projet d'école**

Suite à la phase d'évaluation, les écoles s'engageront, dans la rédaction du projet d'école en s'appuyant sur les réflexions portées par les équipes lors de la phase d'auto-évaluation et sur les apports du regard extérieur porté par les évaluateurs externes. Le projet académique précise la feuille de route et doit servir de base à la réflexion des équipes pédagogiques.

La journée de solidarité sera mobilisée à cette fin.

3. Organisation pour l'année 2024 2025

- **Groupement d'écoles et calendrier**

Circonscription	Session 1	Évaluateurs externes	Session 2	Évaluateurs externes
Castelsarrasin	Montbeton maternelle et élémentaire	IEN Valence d'Agen	Labastide du Temple et Les Barthes	IEN Valence d'Agen
Caussade	Montpezat maternelle et élémentaire ; Molière ; Mirabel ; Puylaroque	IEN ASH	Abias maternelle et élémentaire ; Réalville maternelle et élémentaire	IEN ASH
Montauban ASH	Canals ; Fabas ; Aucamville ; Pompignan	IEN Montauban Centre		
Montauban Centre	Brel maternelle et élémentaire ; Lapierre ; Malrieu maternelle et élémentaire	IEN Caussade	Carreyrat ; Guerret ; Saint Martial	IEN Caussade
Montauban Centre	Negrepelisse maternelle	IEN ADASEN		
Montauban Sud/ Castelsarrasin			Orgueil ; Nohic ; Campsas	IEN Montauban Centre
Valence d'Agen	Auvillar mater et élém ; Bardigues	IEN Castelsarrasin	Lavit mater et élém ; Mansonville	IEN Castelsarrasin

	Retour du rapport d'auto-évaluation	Visite des équipes d'évaluateurs externes
Session 1	18 décembre 2025	Entre le 2 et le 16 février 2026
Session 2	20 février 2026	Entre le 7 et le 17 avril 2026

- **Temps dédié à la démarche**

Entrer dans cette démarche demande du temps. Ainsi, en concertation avec les corps d'inspection et en tenant compte des constats du groupe départemental des directeurs d'école, des heures faisant partie des obligations de service réglementaires y seront consacrées :

- **Pour les directeurs concernés, un temps de travail préparatoire sera organisé par chaque IEN dans le contexte d'une réunion de directeurs**
- **Pour les directeurs concernés, deux demi-journées au plan de formation avec remplacement seront dédiées à la préparation de l'auto-évaluation par regroupement d'écoles, au mois de septembre et de décembre ou février en fonction des sessions**
- **Si l'équipe est mobilisée sur un travail en constellation, les enseignants concernés pourront dégager 6h sur les temps de travail en distanciel prévus dans les 18h de formation en constellation**
- **Lorsque les enseignants ne sont pas investis dans les constellations, les enseignants bénéficieront de 6h réservées dans le cadre des animations pédagogiques**
- **Journées positionnées au plan de formation permettant de disposer de moyens de remplacement lors des visites des évaluateurs externes afin de faciliter les échanges avec les équipes enseignantes**
- **4h de la journée de solidarité, dont la date devra être arrêtée avant la fin du premier trimestre,**

4. Outils à disposition des équipes

Vous trouverez en pièce jointe les documents suivants en deux formats différents : open source et PDF :

- Un pas à pas pour guider les directeurs engagés dans la démarche
- Un document de présentation du dispositif, à la destination des directeurs et des équipes d'école. Il contient des propositions concrètes d'organisation des modalités d'auto-évaluation, et des modalités de la venue des évaluateurs externes.
- Un document très simplifié de communication auprès des familles.
- Des propositions de questionnaires modifiables à destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative.
- Le tutoriel pour l'utilisation des questionnaires.
- Le document support pour l'auto-évaluation qui propose un cadre d'analyse.
- Le document pour le projet d'école et son avenant annuel

